

En protégeant la santé des agents,
nous assurons la qualité du
service public territorial.

avec
SMACL
Santé

Protection complémentaire santé

Proposition de contrat collectif à adhésions facultatives

Solidaire et responsable par nature

La vie réserve bien des surprises : une vue qui change, un appareil dentaire pour un enfant, une hospitalisation, et votre agent doit faire face à des dépenses imprévues importantes.

Parce que nous sommes **la mutuelle santé dédiée à la famille territoriale** pour la protection sociale complémentaire des agents et employeurs publics territoriaux, nous connaissons l'importance de la continuité du service.

Nous avons conçu spécialement pour vous, une couverture mutuelle santé complète et adaptée aux exigences de vos agents pour des garanties fondamentalement mutualistes.



Les frais de santé de vos agents sont pris en compte à des taux avantageux dès le premier niveau de nos garanties. Vos agents bénéficient de garanties complètes : prenez le temps d'étudier nos 4 formules et choisissez en toute liberté la protection complémentaire santé adaptée à vos agents.

Des garanties 100% mutualistes

Une vraie mutuelle

- Un contrat 0 surprise : aucun délai de carence, vos frais de soins sont remboursés dès le premier jour de votre adhésion
- Un contrat 100% responsable, avec des services de prévention
- Un contrat 100% solidaire : ni limite d'âge, ni questionnaire médical à l'adhésion

Du pouvoir d'achat en plus

- Un choix de 4 niveaux de garanties
- La cotisation enfant gratuite à compter du 3^{ème} enfant
- Le paiement mensuel sans frais
- Le remboursement des frais sous 48 h à réception des justificatifs
- Un service d'étude de devis optique et dentaire pour maîtriser vos coûts

La garantie de la tranquillité

- La prise en charge des enfants jusqu'à 25 ans (scolarisés, demandeurs d'emploi, apprentis)
- Un service de tiers-payant étendu : pas d'avance de frais auprès de plus de 92 000 professionnels de santé (pharmaciens, opticiens, laboratoires, dentistes...)
- Un suivi des remboursements sur Internet
- Une assistance santé 24h/24 7j/7

Des indispensables

- Une prime naissance
- Un capital décès pour vos ayants-droit selon conditions
- Une assistance décès



Un contrat 100% responsable

Des remboursements garantissant la sérénité de vos agents et de leur famille.

Un accès direct et personnalisé à vos remboursements

SMACL Santé met à disposition de votre personnel des services d'accès afin de connaître en direct **7j/7 et 24h/24**, et de suivre en toute confidentialité, l'état des **remboursements effectués sur son compte bancaire**.

- Un accès internet avec code personnel et possibilité d'alerte mail à chaque remboursement
- Un décompte mensuel adressé par courrier sur demande de l'adhérent
- Des conseillers à votre disposition au téléphone de 8 à 19 heures

Deux prestations de prévention

- Un détartrage annuel complet sus et sous-gingival en deux séances maximum (SC12).
- Les vaccinations suivantes seules ou combinées : diphtérie, tétanos, poliomyélite (tous âges), Coqueluche (avant 14 ans), Hépatite B (avant 14 ans), BCG (avant 6 ans), Rubéole pour les adolescentes qui n'ont pas été vaccinées et pour les femmes non immunisées désirant un enfant, Haemophilus influenzae B, vaccination contre les infections invasives à pneumocoques pour les enfants de moins de 18 mois.

Service Devis dentaire et optique

Pour connaître vos remboursements pour les soins et prothèses en dentaire et optique, demandez un devis avant toute prestation, à votre professionnel de santé (opticien, dentiste, prothésiste dentaire).

Dès réception, contactez notre centre d'analyse des devis qui vous conseillera :

Centre de Gestion de SMACL Santé

20, rue Thiers - 79077 Niort cedex 9 - tél : 05 49 77 43 67

SMACL Santé répond par courrier ou par télécopie à l'adhérent ou au professionnel de santé dans un délai de 48 heures. La simulation du remboursement (Régime obligatoire + SMACL Santé) est un engagement formel de prise en charge.

Votre personnel dispose ainsi du montant exact de son reste à charge.

REMBOURSEMENTS ❁

y compris prestations versées par le régime obligatoire (RO)



NATURE DES ACTES dans le respect du parcours de soins

Rembour-
sement
RO

Formule
Nature

Formule
Intégrale

Formule
Intégrale



Formule
Intense

L'HOSPITALISATION

Honoraires	80%/100%	100%	120%	120%	200%
Frais de séjour chambre commune (1)	Néant	100%	100%	100%	100%
Chambre particulière (1)	Néant	25 € par jour	40 € par jour	40 € par jour	60 € par jour
Forfait journalier hospitalier (2)	Néant	100%	100%	100%	100%
Frais d'accompagnement (aucune restriction d'âge) (3)	Néant	15 € par jour	15 € par jour	15 € par jour	15 € par jour
Transport (3)(4)	65%	100%	100%	100%	100%

LES FRAIS COURANTS

Consultations, visites	70%	100%	120%	120%	200%
Radios, actes de spécialités	70%	100%	120%	120%	200%
Analyses, auxiliaires médicaux (kiné, infirmier, pédicure...)	60%	100%	100%	100%	100%
Orthopédie, petits appareillages	65%	100%	250%	250%	250%
Pharmacie (vignettes blanches à 65%, et bleues à 35%)	65% ou 35%	100%	100%	100%	100%
Vaccin antigrippe non pris en charge par le RO	Néant	Néant	15 €	15 €	15 €

L'OPTIQUE

Forfait verres et montures	65%	100% + 100 €	100% + 150 €	100% + 250 €	100% + 250 €
Lentilles et verres de contact pris en charge par le RO	65%	100% + 100 €	100% + 150 €	100% + 250 €	100% + 250 €
Lentilles et verres de contact non pris en charge par le RO (5)	Néant	75 €	150 €	250 €	250 €
Correction de la vue par traitement laser (5)	Néant	100 €	150 €	250 €	250 €

LE DENTAIRE

Soins dentaires	70%	100%	100%	100%	100%
Prothèses prises en charge par le RO	70%	200%	275%	375%	375%
Prothèses non prises en charge par le RO	Néant	Assimilation 200%	Assimilation 275%	Assimilation 375%	Assimilation 375%
Orthodontie prise en charge par le RO	100%	200%	275%	375%	375%

AUTRES PRESTATIONS

Prothèses auditives	65%	100%	250%	250%	250%
Cure thermale (6)	65%/70%	100% + 75 €	100% + 150 €	100% + 150 €	100% + 150 €
Ostéopathie (7)	Néant	Néant	Néant	Néant	30 €
Prime naissance ou adoption (8)	Néant	Néant	230 €	230 €	230 €
Allocation décès (moins de 60 ans)	Néant	Néant	460 €	460 €	460 €

❁ Ne prenant pas en charge les franchises médicales de la Sécurité sociale

(1) Application des tarifs suivant l'accord du lieu et de l'établissement d'hospitalisation donné par le RO. (2) Limité à 60 jours par an et par bénéficiaire pour les affections psychopathologiques. (3) Sauf cures thermales, colonies sanitaires, maisons d'enfants à caractère sanitaire, maisons de convalescence ou de repos. (4) Transport du domicile du malade à la structure hospitalière la plus proche, sous réserve de la prise en charge par le RO. (5) Par an et par bénéficiaire, et sur présentation de la facture acquittée. (6) Sous réserve de prise en charge par le RO. (7) Limité à 3 forfaits par an, par bénéficiaire, et sur présentation de la facture acquittée. (8) Versée à l'inscription de l'enfant dans les 3 mois qui suivent la naissance (ou l'adoption).

Exemples de prise en



Formule Nature

LA FORMULE NATURE COUVRE L'ESSENTIEL DE VOS FRAIS SANTÉ ET CONVIENT PARFAITEMENT AU BUDGET D'UN JEUNE AGENT.

Exemple pour une consultation de votre médecin traitant (dans le cadre du parcours de soins)

Dépense : 23,00 €
Remboursement SECU : 15,10 €
Remboursement SMACL Santé : 6,90 €

Reste à charge 1 €
(participation forfaitaire obligatoire)



Formule Intégrale

LA FORMULE INTÉGRALE ASSURE UNE COUVERTURE RENFORCÉE DES FRAIS DE SANTÉ POUR VOS SOINS COURANTS.

Exemple pour une prothèse dentaire (couronne SPR 50)

Dépense : 300,00 €
Remboursement SECU : 75,25 €
Remboursement SMACL Santé : 220,37 €

Reste à charge 4,38 €



LA FORMULE INTÉGRALE + OFFRE UNE COUVERTURE OPTIMALE DES FRAIS DENTAIRES ET D'OPTIQUE, ET CONVIENT PARTICULIÈREMENT À LA PROTECTION DE LA FAMILLE.

Exemple pour de l'orthodontie

Dépense : 580 €
Remboursement SECU : 193,50 €
Remboursement SMACL Santé : 386,50 €

Reste à charge 0 €

LA FORMULE INTENSE PROPOSE UNE PRISE EN CHARGE MAXIMALE DE TOUTES VOS DÉPENSES DE SANTÉ POUR VOTRE PLUS GRAND CONFORT.

Exemple pour une pour une paire de lunettes (verre+monture)

Dépense : 250 €
Remboursement SECU : 7,20 €
Remboursement SMACL Santé : 242,80 €

Reste à charge 0 €

Une assistance en cas de coup dur

Vos agents et leur famille domiciliés en France métropolitaine bénéficient automatiquement de l'assistance santé à domicile ⁽¹⁾ 24h/24 et 7j/7.



Cette assistance apporte des services personnalisés en cas d'imprévus :

maladie, accidents corporels ou décès, en mettant en place une aide immédiate pour rétablir la vie familiale normale, gage de confort de vos agents. Cette garantie ne se substitue pas aux interventions des services publics et aux prestations versées par les organismes sociaux et les employeurs.

Assistance au quotidien : 4 prestations indispensables

Garanties médicales

- Conseils médicaux,
- Recherche d'un médecin, d'une infirmière ou d'autres intervenants paramédicaux,
- Organisation du transport en ambulance.

Livraison de médicaments

Démarches administratives

- Informations et orientation vers les services appropriés.

Obsèques

- Organisation et avance de fonds remboursable sous 30 jours,
- Information : dispositions à prendre, démarches relatives aux dons d'organes, à la crémation, à la succession, prise en charge des enfants, des ascendants et garde des animaux,
- Transmission de messages urgents.

(1) Prestations délivrées par IMA Assurances, entreprise régie par le Code des assurances.
Siège social : 118 avenue de Paris - BP 8000 - 79033 Niort cedex 9

Assistance hospitalisation et immobilisation

Situation de l'agent		Notre assistance intervient	
Hospitalisé(e)	Immobilisé(e) au domicile plus de	A compter du 1 ^{er} jour de l'événement	Et prend en charge
Dès le 1 ^{er} jour	5 jours	Déplacement d'un proche résidant en France métropolitaine pour garder les enfants (1)	Billet aller/retour
Dès le 1 ^{er} jour	5 jours	Transfert des enfants (1) chez un proche résidant en France métropolitaine	Billet aller/retour et accompagnement
Dès le 1 ^{er} jour	5 jours	Conduite des enfants à l'école (1) répartie sur 1 mois	Accompagnement 2 fois par jour pendant 5 jours
Dès le 1 ^{er} jour	5 jours	Garde des enfants (1) par une assistante maternelle pendant 1 mois	Jusqu'à 30 h par mois
Dès le 1 ^{er} jour	5 jours	Prise en charge des ascendants vivant à domicile pendant 1 mois	Jusqu'à 30 h par mois
Dès le 1 ^{er} jour	5 jours	Déplacement d'un proche résidant en France métropolitaine pour s'occuper des ascendants vivant à domicile	Billet aller/retour
Dès le 1 ^{er} jour	5 jours	Conduite des ascendants vivant à domicile chez un proche	Billet aller/retour
Dès le 1 ^{er} jour		Location d'un téléviseur pendant 1 mois	Le prix de location
Plus de 2 jours	5 jours	Déplacement d'un proche résidant en France métropolitaine au chevet du bénéficiaire + hébergement	Billet aller/retour + 2 nuits d'hôtel (92 € maxi)
Plus de 2 jours	5 jours	Aide ménagère pendant 1 mois	Jusqu'à 30 h par mois
Plus de 2 jours	5 jours	Transfert et garde des animaux domestiques pendant 1 mois	Transfert et hébergement

Situation de l'agent		Notre assistance intervient	
Hospitalisée + de 8 jours en maternité		Aide ménagère, prise en charge des enfants (1) pendant 1 mois	Jusqu'à 30 h par mois
En traitement de radiothérapie ou chimiothérapie		Aide ménagère, prise en charge des enfants et des ascendants pendant la durée du traitement	Durée maximale : 30 h

Situation des enfants		Notre assistance intervient	
Immobilisé plus de 14 jours suite à un accident corporel ou une maladie imprévue		Ecole à domicile jusqu'à la reprise des cours (2)	3 h par jour, hors vacances scolaires, week-end et jours fériés
Malade et immobilisé plus de 2 jours		Déplacement d'un proche résidant en France métropolitaine pour garde d'enfant	Billet aller/retour
		Garde des enfants répartie sur 1 mois	Jusqu'à 30 h selon la situation

(1) Enfant âgé de moins de 16 ans

(2) Primaires et secondaires - la reprise doit s'effectuer dans l'année scolaire en cours

Un contrat à la dimension de notre engagement mutualiste

Trois solutions pour la mise en place d'un contrat collectif à adhésions facultatives

1

Notre offre contrat groupe « libre choix »

L'employeur souscrit un contrat collectif au sein duquel chaque agent choisira sa formule de garantie en fonction de ses besoins et de son budget parmi les 4 formules .
La cotisation sera fixée en fonction de l'âge et de la composition du foyer de l'agent.

2

Notre offre contrat groupe « solidaire »

L'employeur choisit UNE et SEULE garantie, parmi nos 4 formules (nature, intégrale, Intégrale+, intense) pour l'ensemble du personnel.
La cotisation est exprimée en forfait par personne protégée et est dégressive en fonction du taux d'adhésion des agents.

3

Notre offre contrat groupe « spécifique »

L'employeur arrête un cahier des charges définissant un niveau de garanties spécifiques.

SMACL Santé tarifie le montant des cotisations qui sera fonction de cette grille de garantie, de la pyramide des âges des agents et de la composition des foyers.

Un paiement au choix

→ Par précompte sur salaire par le service des ressources humaines de votre collectivité, puis versement mensuel à SMACL Santé.

→ Par prélèvement automatique sur le compte bancaire de l'adhérent.



Un accompagnement pour la mise en place du contrat

1^{er} temps :

Nous vous remercions de nous confirmer votre décision.

→ Si vous bénéficiez déjà d'un contrat collectif :

- Vérifiez sa date d'échéance (généralement : 1^{er} janvier),
- Assurez-vous du préavis de résiliation (2 mois en général),
- Envoyez dans le respect du préavis, votre résiliation par lettre recommandée accusé de réception,
- En cas de doute, adressez-nous une copie de votre contrat actuel (conditions générales et particulières).

2nd temps

À réception de votre décision, nous vous adressons :

Pour vous : les conditions générales de votre contrat à conserver, ainsi que les conditions particulières dont un exemplaire est à nous retourner,

Pour vos agents : la notice d'information pour diffusion par vos soins, ainsi que des bulletins d'adhésion à faire compléter et signer par vos agents.

Les adhésions individuelles

Pour adhérer, l'agent doit :

→ Remplir un bulletin d'adhésion :

- Toutes les personnes désignées sont automatiquement bénéficiaires des prestations de SMACL Santé,
- L'adhésion prend effet à la date fixée sur le bulletin d'adhésion, et à partir du premier jour du mois qui suit la demande,
- L'adhésion est reconduite chaque année par tacite reconduction, selon l'échéance annuelle fixée au 1^{er} janvier,
- L'adhésion peut être résiliée par l'agent notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard le 31 octobre,
- La signature du bulletin vaut acceptation des statuts de la mutuelle.

→ Joindre une photocopie de l'attestation de la carte vitale pour l'ensemble des bénéficiaires.

→ Remplir une autorisation de prélèvement bancaire.

→ Fournir un RIB pour le paiement des prestations.



Pour plus d'information sur la

→ Protection complémentaire santé

ou pour découvrir notre

→ Protection maintien de traitement

contactez votre conseiller en protection sociale



05 49 33 76 51

demain@smacl.fr

SMACL Santé

141 avenue Salvador-Allende
79031 Niort cedex 9
www.smacl-sante.fr

SMACL Santé
Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité - RNM n° 483 041 307

SMACL Santé est une mutuelle adhérente à

